

PROBLEME N° 1

La société EXPRESS FROID est une SARL créée par M. MORIN et son épouse il y a 6 ans. M. MORIN en est le gérant, titulaire de l'attestation de capacité à l'exercice de la profession de transporteur public routier de marchandises.

Cette entreprise s'est spécialisée dans le transport de marchandises sous température dirigée. Son parc compte actuellement 4 véhicules de PMA inférieur à 3,5 tonnes dont l'un appartient à l'entreprise, les 3 autres étant pris en location.

L'un de ses clients habituels LOGIFREEZ lui propose d'assurer une ligne régulière entre Lyon et Marseille, pour le transport de produits nécessitant un ensemble articulé (tracteur + semi remorque frigorifique) de 40 tonnes de PMA.

QUESTION N°1

L'offre de transport de LOGIFREEZ porte sur l'acheminement de produits surgelés entre 2 plates-formes distantes de 330 km à raison d'une rotation aller retour par jour, 5 jours par semaine et 46 semaines par an.

Le prix proposé est de 700 €HT par rotation.

Une première approche montre que la rotation est réalisable en 9 h 30 (temps de service d'un conducteur).

A partir des éléments de coûts publiés par le CNR pour le type de véhicule demandé par LOGIFREEZ (annexe n°1), déterminez :

- le coût de revient prévisionnel annuel de la prestation,
- la marge annuelle prévisionnelle.

Qu'en concluez-vous ?

QUESTION N° 2

Déterminez le nombre de rotations permettant d'atteindre le seuil de rentabilité sur cette prestation.

QUESTION N° 3

LOGIFREEZ offre également à M. MORIN la possibilité de réaliser dans les mêmes conditions deux rotations aller retour successives par jour. La rémunération resterait de 700 HT par rotation.

La seconde rotation comporterait 5 h 30 de nuit dont le coût horaire unitaire serait de 24,40 €

Déterminez dans cette hypothèse :

- le coût de revient prévisionnel annuel de la prestation,
- la marge annuelle prévisionnelle.

QUESTION N° 4

Intéressé par la 2^{ème} proposition (2 rotations par jour) mais hésitant à investir dans un ensemble articulé M. MORIN demande à son loueur de véhicules de lui établir un devis portant sur la location d'un tracteur et d'une semi-remorque frigorifique. Les éléments du devis présentés sont les suivants :

Durée du contrat : 12 mois,

Loyer mensuel HT du tracteur : 2 024 €

Loyer mensuel HT de la semi-remorque : 1 550 €

Kilométrage annuel inclus : 220 000 km,

Prix des 100 km supplémentaires : 16 €HT.

Autres conditions :

Le tarif propose inclut les frais d'entretien et l'assurance du véhicule.

Déterminez, dans l'hypothèse où ce devis serait retenu par M. MORIN, l'incidence d'un recours à la location de véhicule :

Sur le coût de revient prévisionnel annuel de la prestation,

Sur la marge prévisionnelle annuelle.

QUESTION N° 5

Peu après la mise en service du nouveau véhicule, M. MORIN doit faire face à des difficultés de trésorerie temporaire, liées au surcroît de charges occasionnées par le nouveau trafic. Il remet à sa banque, le 15 septembre 2007, pour escompte, une traite de 2 320€ ayant pour échéance le 30 octobre 2007.

Les conditions bancaires sont les suivantes

- taux d'escompte : 8 % l'an
- commission d'endos : 0,6 % l'an
- commission de manipulation : 5 €HT par effet
- jours de banque : 2

Les frais proportionnels au temps ne sont pas soumis à TVA, les autres sont soumis à la TVA au taux normal. Par simplification, on considère que l'année correspond à 12 mois de 30 jours.

Quel montant est versé sur le compte de la société EXPRESS FROID grâce à cette opération ?

QUESTION N° 6

Comparez la procédure d'escompte d'effet et celle d'affacturage en termes de :

- définition
- avantages
- inconvénients

ANNEXE 1 QUESTION 1

	Coût en €
Coût kilométrique hors entretien	0,40/km
Frais entretien/réparation	0,12/ km
Coût du personnel de conduite	22/h
Assurance véhicule	10/j
Assurance marchandise	5/j
Taxe sur véhicule	3/j
Coût de détention du véhicule (amortissement, coût de financement)	50/j
• du tracteur	15/j
• de la semi-remorque	
Charges de structure	81/j

PROBLEME N° 2

La société de transport public routier de marchandises générales, C'RAPID, a son siège social a Tours (37). Elle dispose d'une agence située à Orléans (45). Vous travaillez depuis plusieurs années en qualité de responsable de cette agence. Vous gérez un effectif de 10 conducteurs et 2 employés de bureau (1 exploitant et 1 administratif).

L'un des 10 véhicules moteur de votre agence est dédié à une activité de transport national spécifique il est affecté en permanence à un client unique SPEED LOGISTICS. Ce client, commissionnaire groupeur, vous demande le service suivant :

- présenter un véhicule à son quai d'Orléans (45) distant de 10 mn de votre agence, le lundi à 19 h 30, pour acheminer un lot de groupage vers son autre dépôt situé à Toulouse (31). Le véhicule est chargé par le conducteur de chez C'RAPID. Le départ a lieu à 21h00 et le véhicule doit être impérativement à Toulouse, le lendemain matin 5h00 dernier délai. Le trajet est effectué en quasi totalité sur autoroutes,
- effectuer le retour, avec le même véhicule, le mardi dans les mêmes conditions avec les mêmes impératifs horaires.

SPEED LOGISTICS vous demande de respecter ses impératifs dans le strict respect de la réglementation sociale européenne, du droit du travail et du code de la route.

Caractéristiques techniques du véhicule demandé par SPEED LOGISTICS:

- charge utile : 4 tonnes,
- longueur plancher : 9 m et largeur : 2,50 m,
- carrosserie : fourgon avec un système de fermeture arrière permettant d'y apposer un plomb.

Caractéristiques du porteur que vous avez sélectionné :

- poids total en charge : 11,900 tonnes,
- poids à vide : 7,900 tonnes,
- date de 1^{ère} mise en circulation (date de Première immatriculation) : 1^{er} mars 2003 (véhicule acquis neuf).

Vous avez décidé d'affecter à ce trafic un seul conducteur, M. Dupont, grand routier, que vous avez embauché il y a 3 mois. Ce conducteur débute habituellement son service à 19 h 00 à l'agence d'Orléans (remise des instructions).

Vous contrôlez chaque semaine l'activité des conducteurs et des véhicules dont vous avez la charge, par une lecture informatique des disques de chronotachygraphe. Vous êtes ainsi amené à analyser l'activité du conducteur Dupont et de son véhicule pour la journée du 04 juin 2007. (le résultat de la lecture du disque correspondant figure en annexe n° 1).

QUESTION N° 1 :

D'après le tableau de l'annexe 1, votre entreprise a-t-elle respecté ses engagements commerciaux en terme de :

- respect des horaires. Justifiez votre réponse,
- respect des règles sociales (temps de conduite, temps de pause, temps de repos, temps de service).

Justifiez votre réponse en précisant les différentes règles.

QUESTION N° 2 :

Calculez la vitesse moyenne du véhicule.

Cette vitesse est-elle compatible avec la réglementation en vigueur ? Justifiez votre réponse.

QUESTION 3 :

Après quelques semaines d'activité, vous décidez d'étudier la possibilité de réduire la part d'autoroute sur le trajet afin de limiter le coût des péages. Vous estimez que dans ce cas la vitesse moyenne du véhicule serait de 70 km/h pour une distance inchangée. Le temps de trajet entre l'agence et le quai de chargement reste de 10 mn.

Afin de négocier avec SPEED LOGISTICS un horaire aménagé à l'arrivée, calculez le meilleur horaire que vous pouvez proposer sachant que M. Dupont reste le seul conducteur affecté à ce véhicule.

QUESTION 4 :

SPEED LOGISTICS n'ayant pas accepté la modification d'horaire, le parcours est maintenu sur autoroute.

Vous procédez à l'analyse du disque du 2 juillet 2007. (annexe n°2) A quelle heure le véhicule est-il arrivé à Toulouse ?

Calculez la vitesse moyenne du véhicule ; commentez le résultat.

QUESTION 5 :

Surpris par la vitesse moyenne trouvée, vous convoquez M. Dupont pour avoir des explications. Ce dernier reconnaît avoir détérioré le système de limitation de vitesse.

Sachant que vous êtes titulaire d'une délégation de pouvoir faisant de vous le responsable pénal de l'agence d'Orléans, quelles sont les trois principales mesures disciplinaires que vous pouvez envisager à l'encontre de M. Dupont ?

QUESTION 6 :

Quelles sont les conditions de validité d'une délégation de pouvoir ?

QUESTION 7

Le contrat commercial de sous traitance vous liant à SPEED LOGISTICS arrive à échéance le 31/10/2007. Votre entreprise ne souhaite pas conserver le véhicule porteur dédié à ce contrat. Les démarches de vente étant bien avancées, ce véhicule sera cédé le 30/11/2007.

Dans cette optique, votre supérieur vous demande de lui communiquer par avance le montant de la plus ou moins value de cession réalisable compte tenu des éléments suivants :

coût d'acquisition : 107 000 €HT.,

mode d'amortissement : linéaire sur 5 ans,

prix de cession : 4 500 €HT.

QUESTION 8

L'exploitant que vous avez embauché à temps plein en contrat à durée indéterminée le 2 avril 2007 et qu'il n'a pris aucun jour de congés payés depuis son embauche, vous fait part de son souhait de prendre, au titre des congés payés

- à la Toussaint : 1 jour (vendredi 2 novembre),

- à Noël : une semaine (du lundi 24 au samedi 29 décembre).

Sachant que ses missions peuvent être assurées par un collègue durant ces 2 périodes, acceptez-vous sa demande ?

Justifiez votre réponse en précisant tout d'abord les principes de calcul (les congés payés, puis les possibilités offertes pour les périodes de congés demandées.

ANNEXE 1 QUESTION 1

Edition journée du: 4/06 au 5/06/2007

Conducteur: DUPONT E.

Trajet Agence Orléans - Toulouse : 595 km

Début	Fin	Activité	Conduite C	Travail T	Dispo. D	Repos R
19:00	19:20	T	00:10	00:20	00:40	01:00
19:20	19:30	C	03:00	01:30		13:30
19:30	21:00	T	02:00			
21:00	0:00	C	01:50			
00:00	02:00	C				
02:00	03:00	R				
03:00	04:50	C				
04:50	05:30	D				
05:30	19:00	R				

Etat SCAN'RAPID

ANNEXE 2 QUESTION 4

Edition journée du: 02/07 au 03/07/2007

Conducteur: DUPONT E.

Trajet Agence Orléans-Toulouse: 595 km

Debut	Fin	Activité	Conduite C	Travail T	Dispo. D	Repos R
19:00	19:20	T	00:10	00:20	00:40	
19:20	19:30	C	03:00	01:30		
19:30	21:00	T	03:10			
21:00	0:00	C				
00:00	01:00	R				
01:00	04:10	C				01:00
04:10	04:50	D				14:10
04:50	19:00	R				